

ne le monde. Je l'aurais également priée de leur dire ceci: nous n'oublierons pas que deux fois en une génération, ils ont constitué pendant la guerre, le rempart entre le Canada et la défaite. Enfin, je lui aurais demandé de les assurer qu'au Canada nous nous souviendrons de tout cela dans les jours décisifs et critiques qui s'annoncent.

Je le répète, c'est pour moi un privilège d'avoir l'occasion d'appuyer la résolution. J'espère que nos hôtes estimés garderont un bon souvenir du Canada, qu'ils vivront longtemps et raffermiront les liens qui unissent le pays à la Grande-Bretagne et aux traditions britanniques de justice que tout le monde au Canada admire tellement.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe désirent s'associer à la motion que vient de proposer le premier ministre (M. Mackenzie King) et peut-être aussi aux remarques que désirait ajouter le chef de l'opposition.

J'estime, ainsi que l'a dit le premier ministre, que Son Excellence et sa charmante épouse ont bien servi le Canada. Ils ont respecté la procédure constitutionnelle de notre pays et la procédure constitutionnelle conformes à la tradition de leur pays d'origine, pays dont nous suivons de si près les institutions.

En leur faisant mes adieux, je me reporte à plusieurs années en arrière. Dans ma jeunesse, la première fois que je vis un membre de la famille royale, ce fut lorsque le présent gouverneur général du Canada et sa jeune et belle épouse rendirent visite au petit collège où j'étudiais. A ce moment-là on l'appelait *Exeter University College*; aujourd'hui c'est *The University of Southwest England*. Je me rappelle le charme de cette visite et c'est pour cette raison que j'ai éprouvé un plaisir particulier à suivre les allées et venues de Leurs Excellences pendant plusieurs années. C'est avec un vif plaisir que je me suis rendu compte qu'ils se sont toujours vivement intéressés au bien-être des petites gens. Je me souviens que, pendant leur séjour en Afrique du Sud, ils ont fait tout en leur pouvoir pour aider les habitants des régions éprouvées, dans les environs de Cape Town, à se trouver d'autres logis. Dans notre propre pays, ils se sont faits les avocats de l'éducation, dans les limites de leurs attributions constitutionnelles, et ils s'y sont montrés clairvoyants. Bien que je ne voie pas très bien la nécessité de continuer le régime d'une maison royale, je crois que, aussi longtemps que les membres de la famille royale se comporteront comme Leurs Majesté le roi et la reine, et que nous aurons des représentants comme le comte d'Athlone et la princesse Alice, la maison

royale remplira une tâche utile dans la communauté des nations. Je suis donc heureux de m'associer au premier ministre, au chef de l'opposition et, j'en suis sûr, à tous les autres honorables députés, pour leur souhaiter bonne chance et beaucoup de bonheur durant leur retraite.

M. SOLON LOW (Peace-River): Monsieur l'Orateur, les membres du groupe du Crédit social sont d'avis que le Canada n'a qu'à se féliciter d'avoir eu le comte d'Athlone comme gouverneur-général au cours des années de guerre. Nous savons quel dévouement il a apporté à l'exécution de ses importantes fonctions et le moment étant venu de dire adieu au comte et à la princesse Alice, nous nous unissons aux autres groupes pour leur souhaiter bon voyage; nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur les accompagnent. Nous sommes donc heureux, monsieur l'Orateur, d'appuyer à l'unanimité la motion du premier ministre.

(Texte)

Le très hon. LOUIS-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vous prie de m'accorder le privilège d'ajouter quelques mots en français pour appuyer la motion qui vient d'être faite et soutenue en termes si délicats par les honorables membres de cette Chambre qui m'ont précédé.

Son Excellence le Gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Alice se sont servis de la langue des Canadiens d'origine française si souvent, et avec tant de maîtrise, pour exprimer leurs sentiments à notre endroit et pour nous encourager dans notre attachement à nos institutions et à nos traditions que tous, j'en suis sûr, trouveront convenable que je leur dise en cette langue que nous nous associons unanimement et avec une émotion très sincère aux félicitations, aux remerciements et aux vœux que comporte l'adresse d'adieu dont le texte vient de nous être soumis.

Il n'est pas à propos que je le répète ni que je cherche à les amplifier, mais je tiens à dire à Leurs Excellences que les mots de l'avant-dernier paragraphe du discours du trône d'hier nous sont allés droit au cœur. Ce sont les suivants:

La princesse Alice et moi-même, nous nous souviendrons toujours de l'insigne honneur que nous avons eu, pendant ces années mémorables, de partager vos inquiétudes et vos réjouissances. Nous garderons toute notre vie une affection impérissable pour le Canada et son peuple.

Leurs Excellences savent que la devise de ma province natale est: "Je me souviens". Nous aussi, nous garderons toute notre vie le souvenir impérissable de ces deux grandes figures, qui ont soutenu avec tant de dignité personnelle et d'éclat notre attachement inaliénable